

## Séance ordinaire du conseil

---

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 17 janvier 2011 conformément à la Loi sur les cités et villes.

**Sont présents :**

Monsieur le maire Me Bernard Gagnon;  
Mesdames les conseillères Marie Ginette Lafrance, Me Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard, Norman Perreault et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie-Beaupré, OMA, directeur général et Me Sophie Deslauriers, MBA, greffière.

---

2011-01-001

**RÉSOLUTION**

Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Hommage au drapeau du Québec – 63<sup>e</sup> anniversaire
3. Parole aux Grandbasilois
4. Approbation des procès-verbaux – séances ordinaire du 6 décembre 2010 et extraordinaires du 13 décembre 2010 (19 h et 20 h)
5. Comptes à payer – mois de décembre 2010

**Réglementation**

6. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'abroger et de remplacer son article 81 et d'abroger les règlements n<sup>os</sup> 523, 555 et les articles 1b) et 2 du règlement n° 913 relativement au stationnement de nuit durant la période hivernale (projet de règlement n° 997)
7. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement pourvoyant au financement d'une somme de 242 315 \$ par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 603(2), 604(2), 616(1), 629(1), 846, 867, 880, 881, 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 659, 768 et 809 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand (projet de règlement n° 998)
8. Adoption du règlement n° 993 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
9. Adoption du règlement n° 996 déléguant au directeur général certains pouvoirs conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville
10. Adoption du règlement n° U-120-127 modifiant le règlement de zonage n° U-120 afin de permettre le stationnement parallèle à la rue en zone résidentielle, sous certaines conditions
11. Adoption du règlement n° U-130-41 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés dans la zone 3-H, en modifiant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés dans la zone 2-H (anciennement 2-C), et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans les zones 3-H et 124-H

12. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage no U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière (projet de règlement no U-120-129)
13. Adoption du premier projet de règlement no U-120-129 modifiant le règlement de zonage no U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière
14. Fixation assemblée publique de consultation – 7 février 2011 – premier projet de règlement n<sup>o</sup> U-120-129

#### **Comités**

15. Comité de l'embellissement – procès-verbal séance ordinaire du 23 novembre 2010
16. Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu – procès-verbaux séances extraordinaire du 12 novembre et ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010
17. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 24 novembre 2010
18. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – prévisions budgétaires 2011
19. Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand – approbation des prévisions budgétaires 2011
20. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 9 novembre 2010
21. Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent – procès-verbal séance ordinaire du 27 octobre 2010
22. Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010

#### **Personnel**

23. Embauche greffière contractuelle – remplacement congé de maternité – autorisation signature contrat d'engagement

#### **Contrats, mandats et acquisitions**

24. Résiliation de contrat – M<sup>2</sup>e Solutions inc. – modules complémentaires Ludik Internet citoyen et tarification familiale
25. Adjudication de contrat Béton Laurier inc. – nettoyage des décharges 2011
26. Adjudication de contrat Construction DJL inc. – fourniture de béton bitumineux 2011
27. Adjudication de contrat Construction DJL inc. – fourniture de pierre concassée 2011
28. Renouvellement contrat assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite – période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011 exclusivement
29. Autorisation signature – renouvellement de bail édifice Léopold-Bouchard – Centre de bénévolat de Saint-Basile-le-Grand inc.
30. Autorisation signature – Protocole d'entente visant l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour municipaux en période estivale – Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska, Centre de réadaptation déficience intellectuelle Montérégie-Est, Centre montérégien de réadaptation et Institut Nazareth et Louis-Braille et les villes de Beloeil, McMasterville, Mont Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand

#### **Affaires courantes**

31. Adjudication billet 6 850 \$ - 21 décembre 2010 – frais de refinancement des règlements n<sup>os</sup> 601(622), 603, 632, 633, 743 et 760 (émission originale de 903 207 \$)
32. Union des municipalités du Québec et Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) – cotisation annuelle 2011
33. Renouvellement adhésion – Réseau les Arts et la Ville
34. **Point retiré** – Règlement réclamation – dossier 21E 10 03 – bris de compteur d'eau – 201, rue Taillon Ouest
35. Position de la Ville – demande à la CPTAQ utilisation à une fin autre que l'agriculture lots 3 078 503 et 3 078 517 (13, rue Principale) – Services paysagers Dominique Filion
36. Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) – nomination d'un substitut au représentant de la Ville
37. Dépôt de rapports de participation – formations, congrès, conférences et colloques
  - Formation « Leadership d'équipe », 19 octobre 2010, employés cadres;
  - Formation « Sois positif, parle-moi pas dans le dos ou bien reste chez vous », 10 novembre 2010, employés réguliers.

- 38. Affaires nouvelles
- 39. Période de questions
- 40. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **Hommage au drapeau du Québec – 63<sup>e</sup> anniversaire**

Depuis son adoption en 1948, notre drapeau occupe une place d'honneur dans nos manifestations populaires et sur nos édifices. Emblème nécessaire à toute nation, il nous permet de reconnaître l'originalité, la personnalité et le caractère distinct du Québec. Il symbolise nos sentiments de fidélité, d'engagement et de solidarité. La fleur de lys qui orne notre drapeau est une image de franchise, de paix et de grandeur.

## **Salut au drapeau du Québec**

**Drapeau du Québec,  
salut!  
À toi mon respect,  
ma fidélité,  
mon amour,  
vive le Québec,  
vive son drapeau!**

**63 ans 1948-2011**

#### **PAROLE AUX GRANDBASILLOIS (19 h 35 à 20 h)**

---

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

**2011-01-002**

#### **RÉSOLUTION**

Approbation des procès-verbaux - séances ordinaire du 6 décembre 2010 et extraordinaires du 13 décembre 2010 (19 h et 20 h)

---

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copies des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2010 et des séances extraordinaires tenues le 13 décembre 2010 à 19 h et 20 h;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la greffière, Me Sophie Deslauriers, MBA, en date du 10 décembre 2010 et tel que complété verbalement lors du plénier du 10 janvier 2011 à l'effet que des erreurs apparentes et mineures ont été décelées et doivent être corrigées au procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette LaFrance,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 tel que modifié et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 décembre 2010 tel que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-01-003

**RÉSOLUTION**

Comptes à payer – mois de décembre 2010

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par Me Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de décembre 2010 et représentant les déboursés suivants :

➤ Montant total des déboursés 1 771 325,80 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2011-01

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'abroger et de remplacer son article 81 et d'abroger les règlements n°s 523, 555 et les articles 1b) et 2 du règlement n° 913 relativement au stationnement de nuit durant la période hivernale (projet de règlement n° 997)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Maurice Cantin, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'abroger et de remplacer son article 81 et d'abroger les règlements n°s 523, 555 et les articles 1b) et 2 du règlement n° 913 relativement au stationnement de nuit durant la période hivernale.

A-2011-02

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement pourvoyant au financement d'une somme de 242 315 \$ par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt n°s 603(2), 604(2), 616(1), 629(1), 846, 867, 880, 881, 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 659, 768 et 809 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand (projet de règlement n° 998)

AVIS DE MOTION est donné par madame Marie Ginette Lafrance, pour la présentation d'un règlement pourvoyant au financement d'une somme de 242 315 \$ par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt n°s 603(2), 604(2), 616(1), 629(1), 846, 867, 880, 881, 750, 600(642), 601(622), 607(639), 608(640), 630, 682, 735, 744, 843, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 873, 875, 876, 877, 659, 768 et 809 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

2011-01-004

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 993 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° 993;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le règlement n° 993 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-005**

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 996 délégrant au directeur général certains pouvoirs conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° 996;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2010 à 20 h;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le règlement n° 996 délégrant au directeur général certains pouvoirs conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-006**

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° U-120-127 modifiant le règlement de zonage n° U-120 afin de permettre le stationnement parallèle à la rue en zone résidentielle, sous certaines conditions

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° U-120-127;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-120-127 à la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 6 décembre 2010, le conseil a adopté, sans modification, le second projet de règlement n° U-120-127;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valable provenant des personnes habiles à voter des zones visées n'a été reçue dans le délai prévu sur la disposition susceptible d'être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, suite à l'avis publié le 15 décembre 2010 dans l'hebdomadaire *Les Versants du Mont-Bruno*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement n° U-120-127;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le règlement n° U-120-127 modifiant le règlement de zonage n° U-120 afin de permettre le stationnement parallèle à la rue en zone résidentielle, sous certaines conditions.

Qu'instructions soient données à la greffière de transmettre copie du règlement et de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin d'obtenir avis de conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-01-007

### RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-130-41 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés dans la zone 3-H, en modifiant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés dans la zone 2-H (anciennement 2-C), et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans les zones 3-H et 124-H

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° U-130-41;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-130-41 à la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010, le conseil a adopté, avec modification, à la séance du 6 décembre 2010, le second projet de règlement n° U-130-41;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valable provenant des personnes habiles à voter des zones visées et des zones contiguës n'a été reçue dans le délai prévu sur la disposition susceptible d'être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, suite à l'avis publié le 15 décembre 2010 dans l'hebdomadaire *Les Versants du Mont-Bruno*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement n° U-130-41;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le règlement n° U-130-41 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés dans la zone 3-H, en modifiant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés dans la zone 2-H (anciennement 2-C), et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans les zones 3-H et 124-H.

Qu'instructions soient données à la greffière de transmettre copie du règlement et de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin d'obtenir avis de conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**A-2011-03**

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière (projet de règlement n° U-120-129)

---

AVIS DE MOTION est donné par Me Guylaine Yelle, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière.

**2011-01-008**

**RÉSOLUTION**

Adoption du premier projet de règlement n° U-120-129 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière

---

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le premier projet de règlement n° U-120-129;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du premier projet de règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le premier projet de règlement n° U-120-129 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-009**

**RÉSOLUTION**

Fixation assemblée publique de consultation – 7 février 2011 – premier projet de règlement n° U-120-129

---

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement n° U-120-129 a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 7 février 2011 dans le cadre de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra à 19 h 30 à la Salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand.

Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence la personne qu'il désignera, expliquera le premier projet de règlement n° U-120-129 et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**C.E.** Comité de l'embellissement – procès-verbal séance ordinaire du 23 novembre 2010

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2010 du comité de l'embellissement.

**C.I.T.V.R.** Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu – procès-verbaux séances extraordinaire du 12 novembre et ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des séances extraordinaire du 12 novembre et ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.

**M.R.C.V.R.** Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 24 novembre 2010

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2010 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

**2011-01-010** **RÉSOLUTION**  
Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – prévisions budgétaires 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand est membre de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté, lors d'une séance tenue le 24 novembre 2010, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires 2011 et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par Me Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'approuver les prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour l'exercice financier 2011 et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville au montant de 208 290,49 \$ comprenant 159 964,81 \$ (M.R.C.V.R.), 2 537,00 \$ (Bureaux d'information touristique), 528,21 \$ (APAM), 5 396,07 \$ (Formateur), 6 463,83 \$ (CMM) et 33 400,57 \$ (contribution CLD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-011** **RÉSOLUTION**  
Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand – approbation des prévisions budgétaires 2011

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand a adopté ses prévisions budgétaires 2011 et son plan triennal lors de sa réunion régulière tenue le 15 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses s'élèvent à 171 179 \$ et que le déficit projeté se chiffre à 78 771 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité, assumée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), est de 7 877 \$ et représente 10 % du déficit projeté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'approuver les prévisions budgétaires 2011 et le plan triennal, tels que soumis par l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand, prévoyant la participation financière de la municipalité, assumée par la Communauté métropolitaine de Montréal, à 10 % du déficit projeté, soit 7 877 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**R.I.E.V.R.**

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 9 novembre 2010

---

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2010 de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu.

**R.I.P.R.S.L.**

Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent – procès-verbal séance ordinaire du 27 octobre 2010

---

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2010 de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent.

**R.I.T.A.V.R.**

Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010

---

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.

**2011-01-012**

**RÉSOLUTION**

Embauche greffière contractuelle – remplacement congé de maternité – autorisation signature contrat d'engagement

---

CONSIDÉRANT le départ de la greffière pour un congé de maternité du 21 mars 2011 au 6 janvier 2012 inclusivement;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement entrepris pour pourvoir au remplacement de la greffière;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 9 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,  
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

D'embaucher Me Marie-Christine Lefebvre à titre de greffière contractuelle pour la période du 14 février 2011 au 20 janvier 2012, aux salaires et conditions stipulés dans le projet de contrat rédigé par le directeur général et au Recueil des conditions de travail du personnel cadre, au prorata du temps travaillé;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général ou en son absence de directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-013**

**RÉSOLUTION**

Résiliation de contrat – M<sup>2</sup>e Solutions inc. – modules complémentaires Ludik Internet citoyen et tarification familiale

---

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2010-03-070, la Ville procédait à l'acquisition des modules complémentaires Ludik-Internet citoyen et Ludik-tarifification familiale auprès du fournisseur M<sup>2</sup>e Solutions inc.;

CONSIDÉRANT les représentations faites par M<sup>2</sup>e Solutions inc. en date du 30 novembre 2010 à l'effet que le logiciel ne pourra être fonctionnel avant plusieurs mois et sans un important investissement supplémentaire de la Ville pour un test de charge et une salle d'attente virtuelle;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications que le consultant en informatique de la Ville, la firme IB2, est d'avis que malgré l'investissement demandé, les difficultés ne régleront pas les problèmes lors des inscriptions en ligne;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 5 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de résilier le contrat passé par la résolution n° 2010-03-070 faute pour le fournisseur M<sup>2</sup>e Solutions inc. de réaliser le contrat tel que requis et de façon satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'aucun prix, frais, dépenses, valeur des travaux et des biens fournis avant la présente résiliation, n'est payable au fournisseur suite au défaut de rendre opérationnel le contrat conclu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De résilier le contrat avec M<sup>2</sup>e Solutions inc. octroyé par la résolution n° 2010-03-070 pour l'acquisition des modules Ludik-Internet citoyen et Ludik-tarifification familiale et qu'aucune somme ne soit payable en conséquence.

Il est de plus résolu de requérir que la greffière fasse procéder à la signification de la présente résiliation par courrier recommandé au fournisseur M<sup>2</sup>e Solutions inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-01-014

## **RÉSOLUTION**

Adjudication de contrat Béton Laurier inc. – nettoyage des décharges 2011

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de trois (3) entrepreneurs le 22 novembre 2010 pour le nettoyage des décharges pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 7 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que conditionnellement à la réception d'un avis des Travaux publics confirmant la nécessité de procéder à l'exécution des travaux de nettoyage des décharges, de retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'octroyer à Béton Laurier inc., le contrat pour le nettoyage des décharges pour l'année 2011, aux prix unitaires soumis pour un montant approximatif de 16 832,50 \$, taxes applicables en sus, conformément aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres et dans la soumission déposée.

À défaut d'avis des Travaux publics, la présente est nulle et aucun contrat ne sera octroyé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-015**

**RÉSOLUTION**

Adjudication de contrat Construction DJL inc. – fourniture de béton bitumineux 2011

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs le 22 novembre 2010, pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 7 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'octroyer à Construction DJL inc. le contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2011, aux prix unitaires soumis pour un montant approximatif de 58 300 \$, taxes applicables en sus, conformément aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres et dans la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-016**

**RÉSOLUTION**

Adjudication de contrat Construction DJL inc. – fourniture de pierre concassée 2011

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs, le 22 novembre 2010, pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois (3) soumissions le 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 7 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'octroyer à Construction DJL inc. le contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2011, aux prix unitaires soumis pour un montant approximatif de 39 650 \$, taxes applicables en sus, conformément aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres et dans la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-017**

**RÉSOLUTION**

Renouvellement contrat assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite – période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011 exclusivement

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu de monsieur Yves Lachance de La Capitale assurances générales, les conditions de renouvellement de notre police d'assurance

responsabilité des fiduciaires du régime de retraite de la Ville pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011 exclusivement;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la greffière, Me Sophie Deslauriers, MBA, en date du 6 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite de la Ville auprès de La Capitale assurances générales, pour la période comprise entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 exclusivement, au prix de 1 635 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-018**

### **RÉSOLUTION**

Autorisation signature – renouvellement de bail édifice Léopold-Bouchard – Centre de bénévolat de Saint-Basile-le-Grand inc.

---

CONSIDÉRANT le bail intervenu avec le Centre de bénévolat de Saint-Basile-le-Grand inc. en date du 9 avril 2009 ainsi que l'addenda daté du 31 août 2009, venant à échéance le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'intention de renouveler le bail signifiée par le Centre de bénévolat de Saint-Basile-le-Grand inc. en date du 18 novembre 2010;

CONSIDÉRANT la résolution n° 10-64 du Centre de bénévolat de Saint-Basile-le-Grand inc. demandant le renouvellement du bail aux mêmes conditions mais incluant la salle de tri dans les espaces à son usage exclusif;

CONSIDÉRANT le rapport de la greffière, Me Sophie Deslauriers, MBA, en date du 18 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de renouveler le bail pour une période supplémentaire de 2 ans et d'accepter la demande quant à la salle de tri;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,  
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda au bail de l'édifice Léopold-Bouchard avec le Centre de bénévolat de Saint-Basile-le-Grand inc., pour le renouvellement du bail, pour une période de 2 ans, échéant le 31 mars 2013;

De remplacer le plan du rez-de-chaussée et de l'étage révisé n° A-101, émission 02, daté du 9 mai 2008, joint en annexe du bail par celui joint à l'addenda autorisé en vertu de la présente résolution et daté du 12 janvier 2011, incluant la salle de tri à titre d'espace exclusif dédié au Centre de bénévolat de Saint-Basile-le-Grand inc.

L'addenda et le plan sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-019**

**RÉSOLUTION**

Autorisation signature – Protocole d'entente visant l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour municipaux en période estivale – Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska, Centre de réadaptation déficience intellectuelle Montérégie-Est, Centre montérégien de réadaptation et Institut Nazareth et Louis-Braille et les villes de Beloeil, McMasterville, Mont Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand

---

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand relatifs à l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QU'afin de mieux encadrer ce type de clientèle et lui offrir un service plus adéquat, il y a lieu d'amorcer un processus d'arrimage entre les municipalités et les partenaires Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska, Centre de réadaptation déficience intellectuelle Montérégie-Est, Centre montérégien de réadaptation et l'Institut Nazareth et Louis-Braille;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs au Service des loisirs, culture et vie communautaire, madame Marie-Josée Marchand, en date du 24 novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'autoriser madame Marie-Josée Marchand, coordonnatrice aux programmes de loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, le Protocole d'entente visant l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour municipaux en période estivale entre les Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska, Centre de réadaptation déficience intellectuelle Montérégie-Est, Centre montérégien de réadaptation et l'Institut Nazareth et Louis-Braille et les villes de Beloeil, McMasterville, Mont Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-020**

**RÉSOLUTION**

Adjudication billet 6 850 \$ - 21 décembre 2010 – frais de refinancement des règlements n<sup>os</sup> 601(622), 603, 632, 633, 743 et 760 (émission originale de 903 207 \$)

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution n<sup>o</sup> 2010-12-334 a adjugé l'émission des billets au montant de 454 400 \$ à Financière Banque Nationale inc., datée du 14 décembre 2010, pour le refinancement des règlements n<sup>os</sup> 601(622), 603, 632, 633, 743 et 760;

CONSIDÉRANT QUE cette émission de billets a été émise au prix de 98,496;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n<sup>o</sup> 981, adopté par le conseil le 1<sup>er</sup> mars 2010, autorise notamment le conseil à dépenser jusqu'à concurrence de 11 509 \$ pour les frais de ce refinancement;

CONSIDÉRANT le rapport du trésorier établissant à 6 850 \$ les coûts de refinancement attribuables à l'émission de billets au montant de 454 400 \$ datée du 14 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand, par son règlement n<sup>o</sup> 658, délègue au trésorier le pouvoir d'accorder des contrats pour le financement par obligations ou par billets à la personne qui y a droit conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Caisse Populaire Desjardins du Mont-Saint-Bruno en date du 20 décembre 2010 pour l'émission d'un billet totalisant 6 850 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

**ET RÉSOLU :**

Que la Ville de Saint-Basile-le-Grand accepte l'offre qui lui est faite par Caisse Populaire Desjardins du Mont-Saint-Bruno pour son emprunt de 6 850 \$ par billet en vertu du règlement n° 981 au prix de 100 échéant en série de 5 ans comme suit :

20 décembre 2011	2011	1 300 \$	5,7 %
20 décembre 2012	2012	1 300 \$	5,7 %
20 décembre 2013	2013	1 400 \$	5,7 %
20 décembre 2014	2014	1 400 \$	5,7 %
20 décembre 2015	2015	1 450 \$	5,7 %
	Total :	6 850 \$	

Que le billet, capital et intérêts, sera payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-021****RÉSOLUTION**

Union des municipalités du Québec et Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) – cotisation annuelle 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de l'Union des municipalités du Québec et du Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) et qu'il y a lieu d'en demeurer membre;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation de base de la Ville pour 2011 est de 0,48 \$ par citoyen et que l'échelle de cotisation au CRM est quant à elle établie selon la masse salariale de la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 24 novembre 2010;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par Me Guylaine Yelle,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour 2011 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 9 314,88 \$, taxes incluses, et de la tarification au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) au montant de 6 072,20 \$, taxes incluses, pour un total de 15 387,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2011-01-022****RÉSOLUTION**

Renouvellement adhésion – Réseau les Arts et la Ville

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 13 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville au Réseau les Arts et la Ville pour l'année 2011;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

**ET RÉSOLU :**

Que la Ville renouvelle son adhésion au Réseau les Arts et la Ville au coût de 300 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Point retiré**

Règlement réclamation – dossier 21E 10 03 – bris de compteur d'eau – 201, rue Taillon Ouest

---

**2011-01-023**

**RÉSOLUTION**

Position de la Ville – demande à la CPTAQ utilisation à une fin autre que l'agriculture lots 3 078 503 et 3 078 517 (13, rue Principale) – Services paysagers Dominique Filion

---

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominique Filion désire obtenir une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour opérer son entreprise d'aménagement paysager et de pépinière en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions règlementaires municipales en vigueur, l'utilisation de bâtiment agricole pour l'installation de bureaux et pour l'entreposage de machinerie et marchandise n'est pas autorisée;

CONSIDÉRANT la demande de modification de zonage déposée par Monsieur Filion afin de régulariser sa situation;

CONSIDÉRANT les rapports et la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Lise Tétreault, o.u.q., en date du 14 octobre et du 22 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entrepris les démarches nécessaires à la modification de la réglementation en vigueur par l'adoption, le 17 janvier 2011, du premier projet de règlement n° U-120-129 afin d'autoriser, à certaines conditions, un commerce d'aménagement paysager en complément à l'exploitation d'une pépinière en zone agricole;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par Me Guylaine Yelle,

**ET RÉSOLU :**

D'informer la CPTAQ :

Que la demande déposée par Services paysagers Dominique Filion pour l'utilisation des lots 3 078 503 et 3 078 517 à une fin autre que l'agriculture n'est pas conforme aux dispositions du règlement de zonage n° U-120 actuellement en vigueur;

Que le conseil a entrepris les procédures de modification du règlement de zonage n° U-120 par l'adoption du premier projet de règlement n° U-120-129, le 17 janvier 2011, visant à rendre l'entreprise conforme;

Qu'un avis préliminaire est demandé à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu sur la conformité du projet de règlement n° U-120-129 aux dispositions du schéma d'aménagement;

Qu'il n'y a aucun espace disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole permettant des services d'aménagement paysager complémentaires à l'exploitation d'une pépinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-01-024

**RÉSOLUTION**

Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) – nomination d'un substitut au représentant de la Ville

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre du Comité de concertation de COVABAR;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2009-11-416, monsieur Norman Perreault a été nommé représentant de la Ville au Comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut au représentant de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que madame la conseillère Geneviève Desrosiers-Bordeleau, soit nommée à titre de substitut au représentant de la Ville au sein de l'organisme COVABAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de rapports de participation – formations, congrès, conférences et colloques

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, pour les employés cadres, à la formation « Leadership d'équipe » qui s'est tenue le 19 octobre 2010;
- du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, pour les employés réguliers, à la formation « Sois positif, parle-moi pas dans le dos ou bien reste chez vous » qui s'est tenue le 10 novembre 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS (20 h 39 à 20 h 44)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-01-025

**RÉSOLUTION**

Levée de la séance

---

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,  
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

ME BERNARD GAGNON  
Maire

---

ME SOPHIE DESLAURIERS, MBA  
Greffière